

DROIT D'INSCRIPTION 2021

AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE GUYANE

QUALITE	MONTANT
Expert-comptable indépendant	383,00 €
Expert-comptable salarié	383,00 €
Expert-comptable « Jeune diplômé »	153,00 €
Expert-comptable stagiaire	153,00 €
Société d'expertise comptable	458,00 €
Bureau secondaire	383,00 €
Transfert Expert-comptable	383,00 €
Transfert stagiaire	153,00 €

COTISATION 2018

TYPE COTISATION	MONTANT
Conseil Régional – Cotisation Professionnelle	80,00 €
Conseil Régional – Cotisation Fixe	400,00 €
Cotisation Conseil Supérieur (dont assurance Conseil Supérieur)	680,00 €
Stagiaire	120,00 €

Jean-Marie TORVIC

**Elu du Comité Départemental de
l'Ordre des Experts-comptables de
Guyane**